BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

Conseil d'administration

Section institutionnelle

331e session, Genève, 26 octobre-9 novembre 2017



GB.331/INS/8

INS

Date: 10 octobre 2017 Original: anglais

HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Proposition en faveur de l'établissement de rapports intégrés sur les résultats stratégiques dans le cadre des quatre objectifs stratégiques

Objet du document

Le présent document contient une proposition visant à mettre en place à titre expérimental pendant la période biennale 2018-19 des examens regroupés et intégrés des résultats stratégiques dans le cadre des quatre objectifs stratégiques (voir le projet de décision au paragraphe 16).

Objectif stratégique pertinent: Tous les objectifs stratégiques.

Principal résultat/élément transversal déterminant: Tous les résultats/éléments transversaux.

Incidences sur le plan des politiques: Renforcer la pertinence et l'efficacité de l'action de l'OIT.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Aucun.

Unité auteur: Bureau de la Directrice générale adjointe pour les politiques et bureau du Directeur général adjoint pour la gestion et la réforme.

Documents connexes: GB.328/PV; GB.329/PV; GB.329/INS/3/1; GB.331/INS/3; résolution concernant la manière de faire progresser la justice sociale par le travail décent; programme et budget pour la période biennale 2018-19; Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

Introduction et contexte

- 1. Le programme et budget pour 2016-17 a défini un nouveau cadre de résultats axé sur dix résultats stratégiques. En novembre 2015, le groupe de sélection tripartite a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de chaque session du printemps et de l'automne du Conseil d'administration de l'exercice biennal un cycle de discussions sur ces résultats stratégiques.
- **2.** Au terme du premier cycle de discussions, en mars 2016, le groupe de sélection a demandé au Bureau de proposer un nouveau cadre plus rationnel pour l'organisation des travaux ¹.
- **3.** A ce sujet, à sa 329e session, en mars 2017, le Conseil d'administration a adopté un programme de travail pour donner effet à l'évaluation de l'impact de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008 (Déclaration sur la justice sociale) ². Il y propose un cycle biennal d'examen de rapports intégrés et regroupés sur les résultats stratégiques dans le cadre des quatre objectifs stratégiques (mesure 3.2) et demande au Bureau d'élaborer des propositions concernant l'établissement de ces rapports et de les soumettre au Conseil d'administration à sa session d'octobre-novembre 2017, avec l'objectif de les appliquer à titre expérimental au cours de l'exercice biennal 2018-19 ³.

Nouveau cadre proposé (pour application à titre expérimental)

- **4.** Eu égard à la décision du Conseil d'administration, le Bureau propose d'établir un rapport de synthèse sur chacun des quatre objectifs stratégiques par exercice biennal, plutôt que de continuer à soumettre au Conseil d'administration un rapport sur chaque résultat stratégique. Chaque rapport serait consacré à un objectif stratégique en particulier et rendrait compte des activités entreprises par l'OIT au titre de tous les résultats stratégiques s'y rapportant. Il montrerait comment l'ensemble de ces activités, menées conjointement, contribuent à atteindre l'objectif concerné. L'intégration de ces examens dans le cadre des quatre objectifs stratégiques répond à la volonté de mieux évaluer la manière dont les travaux de l'OIT contribuent à la réalisation des quatre objectifs stratégiques ⁴. Les examens proposés devraient permettre de tirer des enseignements utiles quant à la manière de tirer parti des synergies entre les objectifs stratégiques afin d'aider les Membres lorsqu'ils doivent faire des choix difficiles pour hiérarchiser leurs efforts visant à promouvoir le travail décent de manière intégrée.
- 5. Les quatre rapports auront pour objet de renforcer la pertinence et l'efficacité de l'action de l'OIT. Eclairés par les travaux de recherche du BIT, les discussions à l'échelle internationale et les connaissances générées dans le cadre des interventions de l'Organisation sur le terrain, les examens des politiques seront réalisés dans une perspective stratégique. Ils permettront de formuler des recommandations judicieuses, de recenser les lacunes et de proposer des pistes pour les travaux futurs, et bénéficieront par ailleurs des orientations que le Conseil d'administration pourra donner sur la stratégie et l'action à mener.

¹ A l'heure actuelle, la présentation au Conseil d'administration des rapports sur les neuf résultats stratégiques définis dans le programme et budget suit un ordre chronologique fondé sur le cycle biennal du programme et budget.

² Document GB.329/PV, paragr. 35.

³ Document GB.329/INS/3/1, paragr. 24.

⁴ Résolution concernant la manière de faire progresser la justice sociale par le travail décent, CIT, 105^e session, Genève, 2016, paragr. 15.3 *b*).

6. Le Conseil d'administration pourrait décider de mettre en œuvre cette proposition à titre expérimental au cours de l'exercice biennal 2018-19. Une évaluation visant à déterminer si celle-ci a été concluante pourrait donner des indications utiles aux fins de l'établissement des rapports du Bureau pour les prochains exercices biennaux.

Portée des examens proposés

- 7. Tous les résultats stratégiques sont censés contribuer à la promotion et à la réalisation des quatre objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent. Les rapports proposés donneraient au Conseil d'administration la possibilité d'examiner, à quatre reprises au cours de chaque cycle du programme et budget, les progrès accomplis ou les obstacles rencontrés dans le cadre de la promotion de chacun des objectifs stratégiques, ainsi que les incidences que les uns et les autres peuvent avoir sur la réalisation des autres objectifs du travail décent. Le tableau qui figure en annexe illustre les liens qui existent entre les résultats stratégiques et les objectifs stratégiques.
- 8. Les examens des résultats stratégiques porteraient également sur les quatre éléments transversaux déterminants pour l'élaboration des politiques définis dans le programme et budget pour 2018-19 ⁵. Ils permettront ainsi de comprendre comment ces éléments favorisent la réalisation des objectifs du travail décent ⁶. La réaffirmation, en 2016, du rôle des éléments transversaux a confirmé que les *normes internationales du travail* étaient cruciales pour la réalisation des objectifs stratégiques ainsi que pour la coordination des efforts engagés à l'échelle mondiale en vue de réaliser le travail décent de manière intégrée; que le *dialogue social et le tripartisme* étaient des moyens essentiels pour atteindre les quatre objectifs stratégiques aux niveaux national, régional et international; et que *l'égalité entre hommes et femmes et la non-discrimination* étaient des questions transversales ⁷. Le quatrième élément transversal la *transition juste vers la durabilité environnementale* a été reconnu, conformément à la Déclaration sur la justice sociale, comme étant une composante indispensable de la réalisation du travail décent ⁸.
- 9. Les activités de l'OIT au titre des résultats stratégiques et des éléments déterminants consistent également à suivre l'exécution des plans d'action fondés sur les résolutions résultant des discussions récurrentes de la Conférence qui ont été approuvés par le Conseil d'administration. Le suivi de ces plans d'action, qui à l'heure actuelle fait l'objet de rapports distincts au Conseil d'administration, pourrait donc facilement être intégré dans le cadre proposé pour l'établissement des rapports. A cet égard, le Conseil d'administration voudra peut-être appliquer, à titre expérimental, une approche coordonnée en ce qui concerne les rapports traitant de deux questions distinctes mais connexes ou, s'il y a lieu, une approche intégrée en vertu de laquelle les activités se rapportant aux résultats stratégiques et aux plans d'action correspondants seront traitées dans un même document.

⁵ Programme et budget pour l'exercice biennal 2018-19, paragr. 19-20.

⁶ Déclaration sur la justice sociale, annexe, Partie II D.

⁷ Résolution concernant la manière de faire progresser la justice sociale par le travail décent, *op. cit.*, paragr. 13; Déclaration sur la justice sociale, Partie I A, I A iii) et I B.

⁸ Programme et budget pour la période biennale 2018-19, paragr. 188 à 191.

Organisation des examens proposés

10. Afin de mettre en œuvre la proposition à titre expérimental, le Conseil d'administration pourrait l'inscrire à l'ordre du jour de ses sessions de mars et de novembre de la période biennale 2018-19 ⁹. A chaque session, il examinerait un objectif stratégique particulier ainsi que tous les résultats stratégiques et les éléments transversaux déterminants s'y rapportant. Pour ce qui est de l'objectif stratégique très large de la protection sociale, deux sous-thèmes – la sécurité sociale et la protection de travailleurs – pourraient être examinés au titre d'une seule et même question de l'ordre du jour. Si le Conseil d'administration en décide ainsi, le rapport du Bureau porterait également sur le suivi du plan d'action correspondant à l'objectif stratégique concerné.

Aperçu des avantages offerts par la proposition

- 11. Le Bureau soumettrait quatre rapports au Conseil d'administration par exercice biennal, contre dix actuellement. Il pourrait ainsi rendre compte des activités menées au titre des résultats stratégiques de manière plus rationnelle, stratégique et cohérente et encourager une meilleure coordination de ces activités pour chacun des résultats et entre les résultats, dans l'optique d'une mise en œuvre intégrée des quatre objectifs stratégiques.
- 12. Chacun des quatre rapports mettrait en évidence les activités menées de manière intégrée au titre de tous les résultats stratégiques et analyserait la manière dont elles contribuent collectivement à la promotion des quatre objectifs stratégiques de l'Organisation. Le Conseil d'administration pourrait ensuite tirer parti de cette analyse stratégique de l'action menée par l'OIT pour guider le Bureau quant aux mesures à prendre.
- 13. La proposition, si elle est adoptée, pourrait renforcer l'efficience et l'efficacité de l'action de l'OIT, notamment en ce qui concerne l'établissement de l'ordre du jour des sessions du Conseil d'administration et l'utilisation des ressources du Bureau. En fonction des résultats de son application à titre expérimental, le Conseil d'administration pourrait envisager d'intégrer dans le processus d'examen proposé les actions de suivi autres que celles qui se rapportent aux discussions récurrentes (paragraphe 9). A l'heure actuelle, plusieurs programmes ou plans d'action sont en cours de mise en œuvre, notamment au sujet des chaînes d'approvisionnement mondiales et des petites et moyennes entreprises. Le fait d'examiner ces plans d'action séparément suppose l'ajout de questions à l'ordre du jour des sessions du Conseil d'administration et la présentation, par le Bureau, de rapports distincts au cours de la période biennale. La coordination de l'examen de ces questions prioritaires avec celui des priorités fixées dans le cadre du programme et budget et des discussions récurrentes donnerait au Conseil d'administration une vue d'ensemble des domaines d'action prioritaires de l'OIT et lui permettrait de tirer parti des synergies évidentes et d'éviter les chevauchements d'activités et les dépenses inutiles en résultant.
- **14.** Des enseignements utiles pour toutes les décisions relatives à d'autres mesures de suivi, telles que les plans d'action et les programmes approuvés par le Conseil d'administration à la suite des discussions générales de la Conférence, pourront être tirés de la mise en œuvre de la proposition.

⁹ Voir l'annexe.

15. Il serait ainsi possible de dégager une vision globale et cohérente de l'action menée par l'OIT pour répondre aux efforts déployés par ses Membres afin d'atteindre l'objectif du travail décent dans les domaines du monde du travail désignés comme prioritaires. Le Bureau disposerait ainsi d'informations plus précises et de meilleure qualité pour établir son rapport en vue de la discussion récurrente de la Conférence, laquelle serait ainsi mieux à même de répondre à la demande l'invitant à examiner la corrélation entre les besoins des Membres et le programme et budget ¹⁰.

Projet de décision

16. Le Conseil d'administration décide:

- a) de mettre en place à titre expérimental pendant la période biennale 2018-19 des examens regroupés et intégrés des résultats stratégiques dans le cadre des quatre objectifs stratégiques, comme indiqué dans le document GB.331/INS/8;
- b) d'inscrire une question sur ce sujet à l'ordre du jour de ses sessions de mars et de novembre de la même période;
- c) de coordonner l'établissement des rapports pertinents sur le suivi des plans d'action relatifs aux discussions récurrentes avec le processus expérimental et, s'il y a lieu, de l'y intégrer;
- d) d'examiner, à sa session de novembre 2019, les résultats du processus après deux ans d'expérimentation afin d'évaluer son impact et de déterminer les mesures qu'il conviendra de prendre dans le futur.

4

¹⁰ Résolution concernant la manière de faire progresser la justice sociale par le travail décent, CIT, 105^e session, Genève, 2016, paragraphe 15.2. Pour de plus amples détails, voir le document GB.331/INS/3 (cadre des discussions récurrentes).

Annexe

Processus expérimental – Objectifs stratégiques et résultats correspondants dans le programme et budget pour 2018-19

		Objectif stratégique						
		Principes et droits fondamentaux au travail	Dialogue social et tripartisme	Protection sociale (sécurité sociale, protection des travailleurs)	Emploi			
Session du Conseil d'administration		Mars 2018	Octnov. 2018	Mars 2019	Octnov. 2019			
Département chef de file		NORMES	GOVERNANCE	SOCPRO	EMPLOYMENT			
Résultats contribuant à la réalisation de l'objectif stratégique		Les 10 résultats	Les 10 résultats	Les 10 résultats	Les 10 résultats			
	Normes internationales du travail	Tous les résultats faisant l'objet d'un rapport au Conseil d'administration – Suivi de l'adoption du protocole et de la recommandation sur des mesures complémentaires en vue de la suppression effective du travail forcé						
	Dialogue social	Tous les résultats faisant l'objet d'un rapport au Conseil d'administration						
Eléments transversaux déterminants	Egalité entre hommes et femmes et non-discrimination	Tous les résultats faisant l'objet d'un rapport au Conseil d'administration – Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2010-2015, tableau 2						
	Transition juste vers la durabilité environnementale	Tous les résultats faisant l'objet d'un rapport au Conseil d'administration – Suivi de l'adoption de la résolution concernant le développement durable, le travail décent et les emplois verts						
	au titre du suivi s récurrentes approuvés l'administration	Nov. 2012 – Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de prendre pleinement en compte le plan d'action (2012- 2016) et d'allouer les ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Nov. 2016 – Deuxième examen de la mise en œuvre du plan d'action en vue de la deuxième discussion récurrente qui se tiendra en 2017.	Nov. 2013 – Le Conseil d'administration a prié le Directeur général d'adopter le plan d'action et le tableau des activités à la lumière des orientations données et de présenter un rapport d'étape en novembre 2015. Nov. 2015 – Le rapport d'étape (GB.325/POL/INF/1) a mis en lumière les produits et résultats obtenus, les enseignements à retenir et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du plan d'action, et contenait en annexe un résumé des progrès réalisés.	Nov. 2011 – Le Conseil d'administration a approuvé le plan d'action (2011-2019). Nov. 2015 – Le Conseil d'administration a prié le Directeur général d'exécuter le plan d'action et de s'en inspirer pour préparer les futures propositions de programme et de budget et pour élaborer des initiatives en vue de mobiliser des ressources. Le Bureau a proposé un calendrier (2015-2022).	Nov. 2014 - Le Conseil d'administration a prié le Directeur général d'exécuter le plan de suivi et de s'en inspirer pour l'élaboration des futures propositions de programme et de budget, pour la mobilisation de ressources et, dans la mesure du possible, pour la mise en œuvre du programme et budget biennal en cours.			
des décisions p	action résultant orises par la Conférence, seil d'administration	Chaînes d'approvisionnement mondia	les, petites et moyennes entreprises, entre autres	.				